

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2026-121 du 22/03/2026

OBJET : Arrêté de délégation de fonction à un Conseiller délégué

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-19 et L. 2122-23,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 22 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Bertrand BECORPI Conseiller municipal, un certain nombre d'attributions relevant du domaine de **l'environnement, de l'agriculture et des transitions énergétique et numérique,**

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Bertrand BECORPI, Conseiller, est délégué sous la surveillance et la responsabilité de Bruno PEUDEVIN, Adjoint au Maire, pour intervenir dans les domaines suivants : **environnement, agriculture et transitions énergétique et numérique.**

Il assumera les fonctions et missions suivantes en lieu et place et concurremment avec le Maire :

- Transitions énergétique et numérique :
 - Economies d'énergies ;
 - Développement des énergies renouvelables et nouvelles (éolien, photovoltaïque, ...)
 - Qualité de l'air,
 - Référent sur la thématique du numérique
 - Relation avec les organismes et prestataires téléphonie, fibre,...
- Environnement :
 - Lutte contre l'ambrosie : information des citoyens et agriculteurs, prévention ou actions correctives en lien avec l'Agence Régionale de la santé Auvergne Rhône-Alpes. ;
 - Lutte contre les moustiques ;
 - Lutte contre le frelon asiatique ;
 - Circulations douces ;
 - Suivi des différentes installations classées existantes sur la commune et des demandes de modification d'arrêté préfectoral ;
 - Soutien à la réflexion sur les sentiers de randonnées ;
 - Partenariat avec la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo dans le cadre de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
 - Préservation et mise en valeur les espaces naturels (cours d'eau, espaces boisés) ;
 - Relations avec les associations en lien avec l'environnement.

- Agriculture :
 - Lien avec les agriculteurs de la commune ;
 - Réfèrent sur les thématiques liées à l'agriculture.

Article 2 :

Le Maire de la commune de Chatuzange le Goubet est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Drôme,
- Monsieur le Trésorier de la commune.

Fait à Chatuzange le Goubet,
Le 22/03/2026,

Notifié le : 22/03/26
Le Conseiller délégué,



Bertrand BECORPI

Le Maire,



Elise CLÉMENT



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication sur le site internet communal le :